



Commune de PONT-DE-BUIS LÈS QUIMERC'H

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 17 Août 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20h.

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Céline HOUBERDON, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Mickaël POITOU, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Patrick DURVICQ, Pascal PRIGENT, Magali DREZEN, Ludovic RAULLIN

Absents excusés :

Cécile CORMERY-RUCKLIN qui a donné procuration à Pascal PRIGENT
Matthieu APPLINCOURT qui a donné procuration à Sonia Olu
Fanny GALLAND qui a donné procuration à Pauline PERROT
Valérie BERVIL qui a donné procuration à Ludovic RAULLIN
Gilles MORVAN qui a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE
Véronique TANGUY-CHATAL qui a donné procuration à Céline HOUBERDON
Flavie MORVAN qui a donné procuration à Maxime FASTREZ-PIRIOU
Myriam HELIAS qui a donné procuration à Gourhant LE GAC

Absents :

Quorum

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 02 Juin 2026 :

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 02 juin 2026.

Il est adopté à l'unanimité

ADOPTION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 05 Juin 2026 :

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026.

Il est adopté à l'unanimité

2026-78 ENFANCE-JEUNESSE – Mise en place d'un espace relais pour les collégiens

Annexe 1 et 2

Face aux difficultés rencontrées par certaines familles pour accéder aux transports scolaires, la commune de Pont-de-Buis lès Quimerc'h souhaite mettre en place un dispositif relais, de garderie destiné aux collégiens.

En effet, plusieurs habitants ne parviennent pas à obtenir de réponse adaptée de la part du réseau BreizhGo. Leurs domiciles se trouvant parfois à plusieurs kilomètres des arrêts existants, voire en dehors de tout itinéraire desservi, ils ne disposent d'aucune solution de transport pour leurs enfants. Malgré la forte mobilisation des familles concernées et les nombreuses démarches engagées ces dernières années, les situations demeurent inchangées. Cette absence de solution conduit certaines familles à se tourner vers d'autres établissements, mieux desservis ou plus proches de leur lieu de travail.

Afin d'apporter une réponse concrète aux besoins des Pont-de-Buisiens, mais aussi de préserver l'attractivité et le maintien du collège sur notre territoire, la nouvelle municipalité a travaillé, en lien avec le service périscolaire communal, à la mise en place d'un dispositif de garderie pour les collégiens.

Initialement envisagé au sein des deux structures périscolaires de Pont-de-Buis et de Quimerc'h, le dispositif se déroulera finalement uniquement sur le site de Pont-de-Buis, sous l'encadrement du service périscolaire de la commune. Ce choix s'explique par deux raisons :

- la difficulté, voire l'impossibilité, de créer un arrêt sécurisé pour les collégiens du secteur de Quimerc'h, malgré les propositions formulées par la commune et restées sans suite favorable de la part de la Région ;
- le surcoût qu'aurait représenté pour les familles le cumul des frais de garderie et de l'abonnement au transport scolaire.

Il pourrait toutefois être organisé directement au sein du collège, en fonction du nombre d'inscrits et de leurs horaires de présence, afin de préserver des conditions d'accueil optimales et de ne pas surcharger les locaux de l'accueil périscolaire. Le bien-être de tous étant une priorité.

Les horaires retenus s'alignent sur ceux des services périscolaires communaux : l'accueil des collégiens serait assuré à partir de 7h le matin et jusqu'à 18h45 le soir, le collège fonctionnant quant à lui de 8h40 à 17h05.

À ce jour, le projet repose sur une inscription annuelle assortie d'une participation financière forfaitaire de 140 €. Ce tarif a été fixé en référence au coût de l'abonnement aux transports scolaires, afin de garantir une équité de traitement entre les familles de collégiens.

Un règlement de fonctionnement, élaboré sur le modèle des services périscolaires communaux, a été rédigé. L'accueil sera ouvert aux enfants de la commune, domiciliés hors agglomération, scolarisés au collège François-Collobert et ne bénéficiant pas d'un transport scolaire à proximité de leur domicile. Un justificatif de domicile ainsi qu'un document attestant de l'absence de desserte BreizhGo seront demandés. L'accueil sera effectif après étude et validation des dossiers par la municipalité.

Par cette initiative, la commune entend apporter une réponse pragmatique à une problématique de mobilité qui ne trouve aujourd'hui pas de solution satisfaisante, afin de garantir aux familles un accès équitable au collège de la commune.

Débat :

Pascal Prigent : Nous allons-nous abstenir, nous expliquons pourquoi :

Tant mieux si une solution est trouvée mais nous avons un gros point de vigilance : cette prestation sort de la compétence communale, donc pas d'aide de la CAF, ce qui impacte forcément le budget prévisionnel. Il est impératif qu'un budget soit présenté pour une garderie à 6 enfants et plus. Et, même si chaque demande particulière est légitime, il ne s'agit en rien d'un besoin de masse, ni d'un service public compte tenu du très faible niveau d'inscription.

Mary Coxall-Philippe : A ce jour nous avons 4 inscriptions. Nous avons fait le choix du montant forfaitaire de 140€, basé sur le tarif de l'abonnement au transport scolaire. Cela répond à une demande qui se faisait ressentir régulièrement. Cela n'aura pas de coût supplémentaire car la garderie peut absorber 4 enfants de plus. Nous avons déjà les agents. 140€ par enfant, cela représente aussi une rentrée d'argent.

Nous avons rencontré les transporteurs. Aucune solution n'est envisageable...ils sont contre les nouveaux arrêts de car. C'est un problème pour toutes les municipalités et nous avons souhaité y répondre.

Sur avis favorable de la commission enfance jeunesse du 10/07/2026, Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver la création du service de garderie « relais » pour les collégiens à compter du 1er septembre 2026
- de fixer les horaires et modalités de fonctionnement ;
- d'approuver le règlement intérieur ;
- de fixer le tarif à 140€ pour l'année scolaire ;
- d'autorise Madame le maire à signer la convention et les documents nécessaires à la mise en œuvre du service.

Après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 abstentions (Patrick DURVICQ, Pascal PRIGENT, Magali DREZEN, Ludovic RAULLIN, Valérie BERVIL et Cécile CORMERY-RUCKLIN) le Conseil Municipal acte la création du service de garderie « relais » pour les collégiens à compter du 1er septembre 2026.

2026-79 AFFAIRES GENERALES – Voie et adresse – Dénomination des voies

Monsieur Kerneis, domicilié au lieu-dit Drénit, a sollicité la commune afin qu'une voie située rue de Lanvellé soit dénommée, afin de permettre une identification précise de son habitation.

Madame le Maire rappelle que l'adressage précis des habitations et des propriétés constitue un enjeu important pour l'identification des biens immobiliers et pour la desserte des administrés.

Il est notamment indispensable pour faciliter le raccordement à la fibre optique, l'intervention des services de secours, les livraisons, la navigation GPS et, plus généralement, l'intervention des différents services publics et privés.

En effet, les adresses constituées d'un lieu-dit, sans numéro de voirie, ne permettent pas d'identifier précisément un bien immobilier.

De ce fait, les communes sont invitées à prendre des délibérations afin de créer des voies nouvelles et/ou numéroter ces voies. A réception de ces délibérations, les services de la Direction départementale des finances publiques procèdent à l'intégration de ces adresses dans les applications dédiées et à la mise à jour du plan cadastral.

Débat :

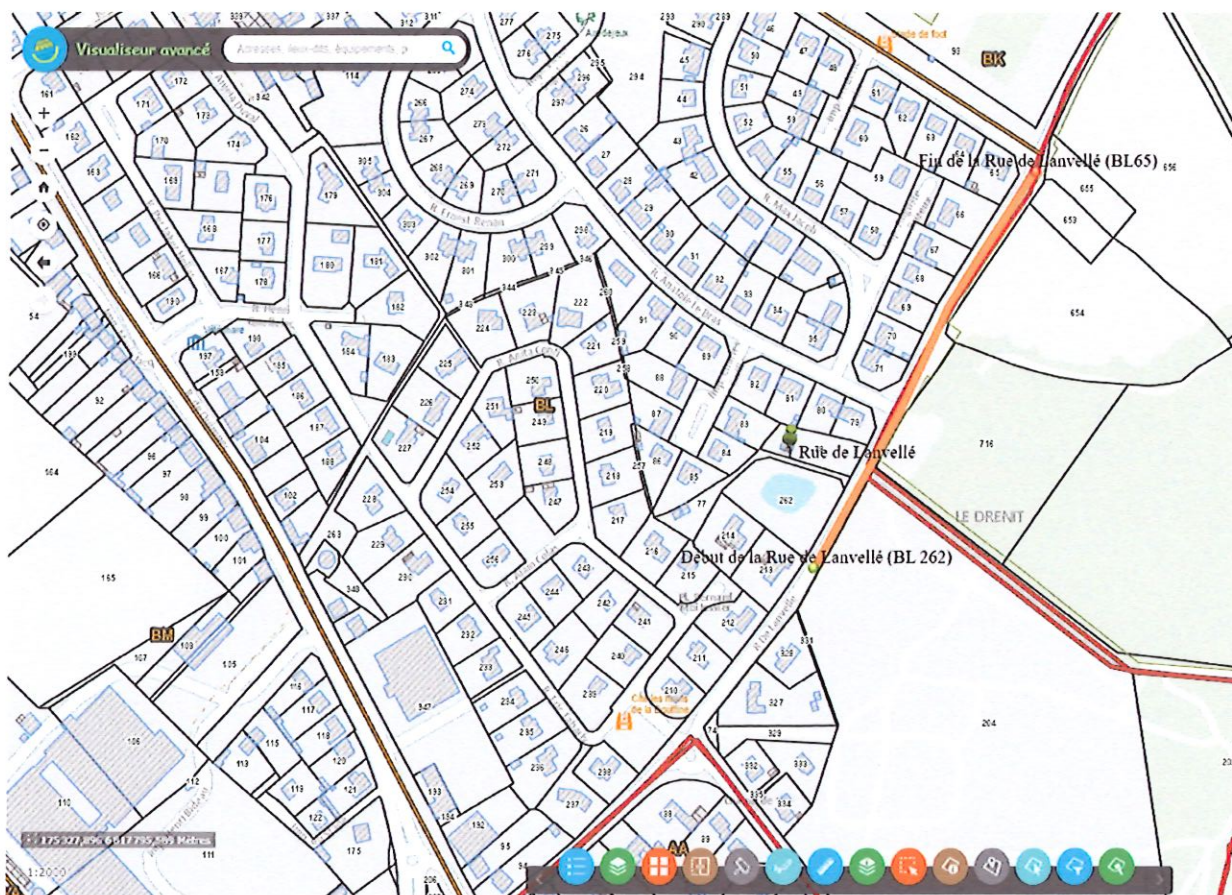
Mary Coxall-Philippe : Nous avons fait le choix d'écrire Lanvellé comme sur Géoportail Brest. Il y a 2 écritures possibles. C'est également pour nous démarquer de Saint-Ségal.

Pascal Prigent : J'ai préféré écrire un mail en amont car souvent Lanvelé s'écrit avec un seul l ; c'est toutefois un détail : le plus important est que Monsieur Kerneis ait un adressage.

Il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et de veiller à la bonne identification des habitations situées sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- de créer une nouvelle voie située rue de Lanvellé (début de parcelle BL65 jusqu'à la fin de parcelle B262)
- de dénommer cette voie « **rue de Lanvellé** » ;
- d'autoriser la mise en place de la signalétique correspondante ;
- de procéder à la numérotation des habitations desservies par cette nouvelle voie ;
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de cette nouvelle voie et des adresses correspondantes dans les bases de données administratives et les différents services concernés.



2026-80 AFFAIRES FINANCIERES – Renouvellement de la convention d'occupation des locaux de la MEFE par le Conseil Départemental

Annexe 3

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Maison de l'Enfance, de la Famille et de l'Emploi Baradozic (MEFE) accueille dans ses locaux le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) du Conseil Départemental du Finistère.

La Commune met en effet à disposition du CDAS une surface de 105 m² (hors parties communes), composée d'un accueil, de 6 bureaux et d'une salle d'activités.

Une première convention a été signée en 2014 pour 3 ans, renouvelée en 2017 en 2020 puis en 2023 pour une période de 3 ans, arrivant donc à échéance cette année.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel (hors charges) à 978.01 €. Ce montant sera révisé chaque année au 1^{er} juin à partir de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) Index de référence 2^{ème} trimestre 2025 – 137.15

En outre, le Conseil Départemental prendra en charge une partie des frais de fonctionnement du bâtiment, calculés au prorata des surfaces utilisées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention d'occupation des locaux avec le Conseil Départemental du Finistère selon les modalités énoncées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer cette convention et à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sécurisation de la Grand Rue : Objet : Mise en sécurité des déplacements dans la Grand Rue

La Grand Rue constitue un axe fortement fréquenté, desservant notamment la mairie, les écoles, la Maison de l'Enfance. Sa configuration étroite, l'absence de trottoirs adaptés et les vitesses parfois excessives des véhicules rendent les déplacements des piétons, notamment des enfants et des familles, difficiles et présentent un enjeu de sécurité, particulièrement aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Plusieurs aménagements ont été étudiés. La création de trottoirs ou de chicanes s'avère difficilement réalisable compte tenu de la configuration de la voie. Un dispositif de renforcement de la signalisation et du marquage au sol a donc été privilégié afin d'apporter une réponse rapide et adaptée.

Le dispositif prévoit :

- l'instauration d'une zone 30 sur l'ensemble de la Grand Rue, du pont de la Douffine à la rue de Brest
- le renforcement du marquage au sol afin de matérialiser le cheminement des piétons ;
- la création d'un passage piéton supplémentaire dans la partie haute de la rue ;
- la mise en place des panneaux réglementaires d'entrée et de sortie de zone 30 ;
- l'installation de dispositifs de signalisation lumineuse destinés notamment à sensibiliser les automobilistes à leur vitesse ;
- une priorité accordée aux piétons sur le tronçon situé entre les n° 62 et 75, correspondant au secteur de la mairie, des écoles et de la Maison de l'Enfance.

Par arrêté municipal n° 2026-135, la limitation à 30 km/h et la priorité piétonne ont d'ores et déjà été réglementairement instaurées. La mise en place de la signalisation est prévue fin août 2026.

Une communication sera réalisée auprès des usagers, notamment par la transmission de l'arrêté aux transports scolaires et une information sur les réseaux sociaux.

Suite à l'avis favorable de la commission voirie, cadre de vie et environnement du 04/08/2026 il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la mise en œuvre de ce dispositif de sécurisation de la Grand Rue et des dépenses correspondantes.

Débat :

Ludovic Raullin : C'est une bonne chose. Un an après que cet axe majeur, qui doit être partagé par toutes et tous en toute sécurité, a fait peau neuve, ces améliorations vont dans le bon sens et sont en cohérence avec les autres zones 30 à proximité, Rue de Quimper et de Brest.

Patrick Durvicq : Ce serait bien que les gens s'arrêtent vraiment aux passages piétons.

Mary Coxall-Philippe : Nous nous sommes précipités sur le sujet. Nous avons pris un créneau disponible rapidement afin que le marquage puisse être réalisé avant la rentrée des classes.

Pascal Prigent : Il importe que les élus soient exemplaires dans le respect des limitations de vitesse.

COMPTE-RENDU des ACTIONS ENGAGÉES par le MAIRE au TITRE de la DÉLÉGATION CONSENTIE par le CONSEIL MUNICIPAL

Commande publique

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
25/05/2026	NOREMAT 35410 DOMLOUP	Matériel faucheuse	358.86
28/05/2026	CECTAL LABORATOIRE	Aérosols anti- frelons	258.16
28/08/2026	OTIS 92000 NANTERRE		2377.66
1/06/2026	LA RECRE DES 3 CURES 29290 MILIZAC	ALSH été	530
1/06/2026	LA RECRE DES 3 CURES 29290 MILIZAC	ESPACE JEUNES été	336
03/06/2026	YESS ELECTRIQUE 29000 QUIMPER	BAES	448.78
04/06/2026	TREUSSART PUBLICITE 29150 PLEYBEN	Adhésifs ouverture mairie	176.86
03/06/2026	MEDIALEX	Publicité appel d'offre EFM	326.12
09/06/2026	CLAUSTRE DONNARD 29590 PDB	Pièce pour tondeuse (support lame)	1573.25
04/06/2026	LE GALLAIS 14907 CAEN	Robinet stade Drénit	130.30
12/06/2026	TECHNICOLOR SERVICES 29590 PDB	Groupe électrogène entretien	84.36
15/06/2026	PICHON	Four ancienne cantine- associations	1666.18
15/06/2026	SIDER 33612 CAMEJAN	ISEO Maison médicale	843.48
11/06/2026	LILIROULOTTE 29100 POULDERGAT	Analyse de pratique ass mat	130.08
15/06/2026	BOURHIS 29000 QUIMPER	Dictionnaires écoles	265.30
18/06/2026	LE BOHEC 29400 LANDERNEAU	Fuite d'eau chaudière Ehpad	1668
18/06/2026	ILLUMINATIONS SERVICES 27430 MUIDS	Illuminations de Noël	7725.60
18/06/2026	MT DECO 45290 VARENNES CHANGY	Illuminations de Noël	1479.31

22/06/2026	PROFESSIONNELS PETITE ENFANCE 75116 PARIS	Abonnements	218.49
24/06/2026	CDL 29590 GUIPAVAS	Marquage Grand rue + route de la radio	5948.40
02/07/2026	CELTIQ 22191 PLERIN	Produit nettoyage colle	889.92
03/07/2026	LA PLAYCE 29000 QUIMPER	Bowling-Laser game	342
04/07/2026	AQUA WEST PARC 29290 SAINT RENAN	Sortie espace jeunes	351
06/07/2026	CLAUSTRE DONNARD 29590 PDBLQ	Révision John Deere	545.45
06/07/2026	YESS ELECTRIQUE 29000 QUIMPER	Bloc cantine	394.33
07/07/2026	CAILLAREC 29000 QUIMPER	Tablette nettoyage four cantine	219.24
08/07/2026	SYGESPRO 29000 QUIMPER	Tablette pointage cantine / garderie	602.40
17/07/2026	KERTRUCKS PNEUS 35000 RENNES	Maxcity	632.88
17/07/2026	KERTRUCKS PNEUS 35000 RENNES	Iveco	766.32
17/07/2026	KERTRUCKS PNEUS 35000 RENNES	Berligo	231.38
20/07/2026	YESS ELECTRIQUE 29000 QUIMPER	Batterie	15.29
22/07/2026	AUFFRET TP 29590 PDBLQ	Réseau eaux pluviales Bourdaine	10404
28/07/2026	ISEO 77006 MELUN	Licence	1246.75
28/07/2026	PROLIANS	Vêtements services techniques	147.48
29/07/2026	CARDIO COURSE 59116 HOULINES	Défibrillateurs	2732.76
30/07/2026	CLAUSTRE DONNARD 29590 PDBLQ	Matériel	98.54
03/08/2026	GEDIMAT 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU	Bloc porte	556.54
04/08/2026	LES HOLOBIONTES 29590 LE FAOU	Livres médiathèque	672.01
06/08/2026	AD POIDS LOURDS 29000 QUIMPER	Valve- réparation	520.67

1. QUESTIONS DIVERSES

Magali Drezen : Nous avons des questions qui concernent les écoles de la commune.

Des réaménagements étaient prévus, nous souhaitons savoir ce qu'il en est pour la rentrée.

A l'école Jean & Josette Cornec premièrement, l'Algeco a été retiré au profit de la réouverture d'une classe initialement condamnée.

Au-delà de la question de l'accessibilité, il y avait surtout des enjeux sanitaires en lien avec la ventilation et la qualité de l'air notamment, mais aussi sécuritaires, en lien avec la structure du bâtiment.

Y a-t-il eu une visite de conformité pour garantir des bonnes conditions d'accueil aux enfants et aux professionnels ? Si oui, quelle est sa conclusion ?

Mary Coxall-Philippe : Les responsables des services techniques ont validé l'ouverture de cette classe dans l'ancien bâtiment de l'école Cornec. Le bâtiment est sécurisé. Le problème de ventilation existe depuis très longtemps

Magali Drezen : À l'école Lucie Aubrac, c'est la condamnation de plusieurs espaces qui était projetée, à visée d'économies. Quelle est la version finale de ces réaménagements ?

La présence d'une association dans les locaux de cette école est-elle toujours d'actualité ?

Mary Coxall-Philippe : Les aménagements des locaux de Lucie Aubrac ont été très peu modifiés. C'est toujours en cours de travaux, ce sera finalisé courant le mois d'octobre.

Céline Houbardon : Nous avons regroupé les classes du même côté du bâtiment. Nous avons regroupé la B.C.D et la salle informatique.

Magali Drezen : Concernant les 3 écoles, cette fois-ci, a-t-on une vision de l'état des effectifs à la rentrée ?

Céline Houbardon : A l'école Cornec = 92 élèves en septembre et 4 en février 27. A l'école Park Gwenn : 52 en septembre et 3 en janvier 27 et 93 élèves à l'école Lucie Aubrac.

Magali Drezen : Quelle est la date effective de départ de Jean-François Caradec, sachant que l'annonce pour son remplacement est lancée, avec prise de poste au 1er septembre ?

Mary Coxall-Philippe : Le départ de Mr. Caradec est prévu entre mars et avril 2027. Nous avons souhaité lancer une première phase de recrutement. La comptable partira à la même date, il y aura un recrutement courant septembre.

Magali Drezen : Est-il prévu que la commission "Vie de la mairie" se réunisse avant le prochain Conseil municipal afin de discuter du règlement intérieur du conseil qui doit être validé dans les 6 mois qui suivent le début de la nouvelle mandature ?

Mary Coxall-Philippe : oui c'est prévu et il y aura une commission le 4/09 à 18H.

2. INFORMATIONS DIVERSES

- **Pascal Prigent** démissionne de son poste de conseiller communautaire
- **23/08/26** : Course cycliste : Trophée Jo Velly
- **05/09/26** : forum des associations – Halle des sports
- **19/09/2026** : Matinée « Journée du patrimoine » : Découverte de la mairie et des archives
- **25 et 26/09/2026** : Journées « nettoignons la nature »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
	
Céline Houberton	Mary Coxall-Philippe